



Besoin d'un avis, sur une succession.

Par **pocahontasgwen**, le **16/01/2008 à 10:16**

bonjour, je vous expose ma situation:
Mon père est décédé en 1988, à l'époque j'avais 10 ans. je vivais chez mes grands-parents paternels qui n'ont jamais fait de démarches pour la succession.
Mon père était divorcé de ma mère et vivait en concubinage avec une femme qui elle même avait une fille d'une 1ere union
En octobre 2006 je me suis rendue chez un notaire, après quelques recherches la notaire a appris que la société qui employait mon père a volontairement versé le solde de tout compte sur le compte joint de mon père en précisant à mes grands parents par courrier que sa concubine et sa fille (qui n'est pas celle de mon père) ne manqueraient de rien.
Disposant de toutes les preuves écrites un procès est en cours. la société a été assignée en oct 2007. une date d'audience a été fixée au 7 fev 2008. cette société n'a toujours pas rendu ses conclusions. Est-ce normal? Que penser de cette affaire? Ai-je une chance de gagner?

Par **picou**, le **18/01/2008 à 19:19**

Rien ne doit revenir à sa concubine ou sa fille, à moins qu'il ait reconnu celle-ci. Un testament aussi peut leur permettre d'hériter, mais si rien de tout ça n'existe, tu as le seul devoir d'hériter.